

# Le dossier présenté à Parcs Canada

MÉLYSSA GAGNON

mgagnon@lequotidien.com

CHICOUTIMI - La démarche de Saguenay visant la reconnaissance patrimoniale d'une partie du secteur Arvida se précise. Au cours des prochaines semaines, un dossier complet sera présenté à Parcs Canada. Un cheminement semblable suivra à l'échelle provinciale en octobre.

Conseiller municipal responsable du quartier Sainte-Thérèse, Carl Dufour confirme que l'équipe dirigée par

la spécialiste en patrimoine urbain, Lucy K. Morisset, est fin prête à faire l'éloge de l'architecture d'Arvida devant les instances fédérales. La reconnaissance des deux paliers de gouvernement est nécessaire si Saguenay souhaite obtenir la désignation officielle de l'UNESCO comme site de patrimoine mondial à protéger. De nombreux efforts ont été déployés au cours des dernières années afin de mettre en valeur l'histoire et l'architecture de l'ancienne ville construite en quelques jours à

proximité de l'usine Alcan, au début du siècle dernier.

La reconnaissance par Saguenay représentait la première étape à franchir dans ce qui s'avérera manifestement un long processus. L'an dernier, les autorités municipales accordaient un statut particulier à quelque 750 résidences. Subséquemment, la ville a déposé une demande de désignation d'une partie d'Arvida comme lieu historique national du Canada. C'est cette requête qui fera prochainement l'objet d'analyses par la Commission des lieux et monuments historiques. Pour ce qui est de Québec, Saguenay devra avoir recours aux services de professionnels spécialisés en histoire de l'architecture afin de peaufiner la demande de classement. La firme Archithème a récemment été sollicitée pour soumettre un plan de travail précis. L'expertise nécessitera un débours de 11 000 \$.

## Dépliant

Parallèlement à cette démarche, les citoyens du quartier Sainte-Thérèse ont désormais accès à un tout nouveau document servant de guide pour

les travaux de restauration de leur résidence. Le dépliant réalisé par le consultant Luc Noppen sera remis aux résidents cet automne.

« Nous avons donné le soin à M. Noppen de préparer un dépliant répondant à une cinquantaine de questions concernant la réalisation de travaux. Ça servira à rassurer les gens et à les accompagner dans leurs rénovations » met en contexte Carl Dufour. Il rappelle que les propriétaires désireux de se prévaloir des subventions rendues disponibles par Saguenay et le gouvernement du Québec devront se plier à certaines exigences au chapitre de l'utilisation des matériaux.

## Mémoires

Dans un autre ordre d'idées, mais toujours concernant le patrimoine, Saguenay accorde une aide financière de 11 000 \$ pour la réalisation de la seconde phase du projet « Mémoires d'Arvida ». Réalisé en partenariat avec le groupe interuniversitaire de recherche sur les paysages de la représentation, la ville, et les identités urbaines de l'Université de Montréal, ce sondage vise



Saguenay présentera un dossier à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada au cours des prochaines semaines en vue d'obtenir la reconnaissance patrimoniale d'une partie de l'ancienne ville d'Arvida.

(Archives)

à recueillir les témoignages d'anciens travailleurs d'Alcan et de citoyens de la Cité.

« Nous faisons beaucoup d'efforts pour préserver les maisons et le patrimoine bâti mais il faut aussi préserver la mémoire des gens qui ont vécu dans le secteur. C'est important de voir comment ils ont vécu en conservant leurs récits sur pellicule », insiste Carl Dufour. □

## Lancez-vous En affaires

**Inscrivez-vous au programme  
Lancement d'une entreprise**

Cette formation de 330 heures vous permet d'élaborer  
VOTRE PLAN D'AFFAIRES en plus d'acquérir des  
compétences liées à l'approche client  
et à la gestion d'une entreprise.

Début : 13 septembre 2011  
Frais d'inscription et volume : 75 \$  
Sanction du MELS : Attestation de spécialisation  
professionnelle (ASP)

**M. Réjean Ouellet**  
Centre des services aux entreprises  
418.548.7373, poste 5142

COMMISSION SCOLAIRE  
DE LA JONQUIÈRE  
2686991

# MONTURES GRATUITES!\*

Parmi une vaste sélection de montures Mode et sur tout achat de verres de prescription avec traitement antireflet facile à nettoyer.

**OU**

## 3 POUR 1\*\* À UN SEUL BAS PRIX

en tout temps parmi toutes les montures de la collection Mode.

Utilisez votre carte MasterCard<sup>MD</sup> Services financier Sears<sup>MC</sup> ou votre carte Sears et accumulez 2 fois les points du Club Sears<sup>MC</sup>. Sur approbation du crédit. Renseignez-vous.\*\*\*

**CARREFOUR ALMA 662-6228 | PLACE DU SAGUENAY 549-4984**  
**www.lunetteriesears.ca**

Nous acceptons les prescriptions de l'extérieur  
Examen de la vue sur place  
Dr René Marchand, Optométriste • 27 magasins au Québec

En toute confiance avec  
Lunetterie Sears.<sup>MC</sup>

La lunette illustrée est le modèle M162-266. \* Valable à l'achat de verres de prescription avec traitement antireflet facile à nettoyer. \*\* 3 pour 1 : Choisissez deux paires de lunettes complètes (verres et montures) parmi notre collection Mode et ne payez que la plus chère des deux. En plus, recevez une paire de lunettes de soleil parmi notre collection Spéciale ou une provision de un à six mois de verres de contact (souples, sphériques, couleur jetables, toriques jetables) ou un clip solaire. La quantité de verres de contact dépend du type de lentille choisie. Les frais d'ajustement professionnels sont en sus. Lunettes à titre indicatif seulement. Valable jusqu'au 30 septembre 2011. Une offre par achat par client. Ne peut être combinée à aucune autre offre. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Voir détails en magasin. Valable dans la province de Québec seulement. \*\*\* Deux points par chaque dollar dépensé chez Sears. Le nombre de points est calculé ainsi : 1 point par chaque dollar dépensé pour chaque achat. Les points du Club Sears ne s'appliquent pas aux taxes. Sears<sup>SM</sup> est une marque déposée de Sears, utilisée sous licence au Canada. MasterCard<sup>SM</sup> est une marque déposée de MasterCard International Incorporated.